

N° 261

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 octobre 2002.

AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE SUR LE PROJET DE **loi de finances pour 2003** (n° 230),

TOME II

INTÉRIEUR ET LIBERTÉS LOCALES

SÉCURITÉ INTÉRIEURE

PAR M. GÉRARD LÉONARD,

Député.

3^{ème} partie

Voir le numéro : 256 (annexe 27).

Lois de finances.

SOMMAIRE

1^{ère} Partie du rapport

INTRODUCTION

I. — UN ENGAGEMENT PROGRAMME : LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LA SECURITE INTERIEURE

2^{ème} partie du rapport

II. — UNE ORIENTATION PRIORITAIRE : LE RETOUR DE L'INVESTIGATION

3^{ème} Partie du rapport

AUDITION DE M. NICOLAS SARKOZY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

ANNEXE : données statistiques relatives aux effectifs de police et à la situation de la délinquance dans les circonscriptions de sécurité publique

DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LE RAPPORTEUR

PERSONNES ET ORGANISATIONS ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR

DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LE RAPPORTEUR

PERSONNES ET ORGANISATIONS ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR

*

* *

Le 16 octobre 2002, la Commission a procédé à l'**audition de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales**, sur les crédits de son département ministériel.

Après avoir excusé M. Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales, dont la présence est requise au Sénat pour la présentation du projet de loi constitutionnelle relatif à la décentralisation, **M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales**, s'est déclaré heureux de présenter à la commission des Lois de l'Assemblée nationale le premier budget de son ministère pour cette nouvelle législature. Soulignant que la présentation du budget était toujours un moment important pour la démocratie, il a observé qu'il s'agissait également d'un rendez-vous que des membres de la représentation nationale lui avaient fixé l'été dernier, lors du vote de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), des parlementaires de l'opposition ayant reproché au Gouvernement de légiférer à crédit. Rappelant que cette loi prévoyait une enveloppe financière de 5,6 milliards d'euros sur cinq ans pour la police et la gendarmerie nationales, ainsi que la création de 13 500 emplois entre 2003 et 2007, le ministre s'est réjoui que le projet de budget pour 2003 en soit la résultante directe.

M. Nicolas Sarkozy a indiqué que les crédits de son ministère atteindraient 19,54 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 10,9 % par rapport à 2002, cette progression globale incluant le transfert sur le budget de l'intérieur de la compensation versée aux régions au titre de la gestion des services ferroviaires de compétence régionale. Il a fait remarquer que ce transfert de 1,55 milliard d'euros vers la dotation générale de décentralisation (DGD) allait dans le sens de la globalisation des transferts et donc de l'autonomie financière des collectivités. Il a précisé par ailleurs que, hors transferts, le budget du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales atteignait 17,99 milliards d'euros, soit une augmentation de 2,1 % – qui inclut toutefois l'économie mécanique de 183 millions d'euros liée à l'absence d'élections nationales en 2003 – et, hors collectivités locales, 9,817 milliards d'euros, soit une progression de 3 % par rapport à 2002. Il a ajouté que, si l'on excluait le financement des élections, le budget atteignait 9,726 milliards d'euros et progressait d'exactly 5 %, soit une dépense de 162 € par Français.

Le ministre a ensuite présenté *le budget de la police nationale*, dont il a rappelé qu'il comptait pour 56 % de ce total, soit 5,449 milliards d'euros pour 2003, en hausse de 5,8 % par rapport à 2002. Il a ajouté que, sur les 6 500 emplois que la LOPSI prévoyait de créer en cinq ans dans la police, 1 900 – près du tiers – le seraient dès 2003, soit 1 000 emplois administratifs, scientifiques et techniques et 900 policiers « actifs », terminologie dont il a d'ailleurs estimé la pertinence discutable et l'abandon souhaitable.

Expliquant, à cet égard, qu'il avait voulu donner une priorité particulière à la création d'emplois administratifs, parce qu'elle constitue le moyen le plus rapide d'augmenter les effectifs sur le terrain – dans la mesure où il faut au moins un an pour former un policier après son recrutement alors que les personnels administratifs sont déjà formés –, il a précisé que le retour des policiers sur la voie publique avait déjà commencé. Il a déclaré avoir obtenu du ministre des finances l'autorisation de lancer une partie des recrutements prévus par le budget avant le vote de la loi de finances, afin de permettre à 500 agents administratifs et à 500 gardiens de la paix supplémentaires de prendre leur poste ou d'intégrer leur école de formation dès 2002. Il a ajouté que les concours de recrutement des 900 autres agents seraient organisés avant la fin de l'année, justifiant cette décision par la nécessité de relier l'annonce d'un renforcement des effectifs à sa mise en œuvre effective, condition nécessaire à la crédibilité de la parole politique à l'égard des citoyens.

Expliquant, par ailleurs, avoir découvert avec surprise, en prenant ses fonctions, que plus de 1 000 emplois administratifs pourtant ouverts au budget restaient vacants, au mépris des dispositions votées par le Parlement, le ministre a indiqué qu'avait été organisé, au mois d'août, un concours exceptionnel pour combler l'intégralité de ces vacances et conclu que ce serait donc, au total, plus de 2 000 agents administratifs supplémentaires – deux fois plus que le nombre des postes ouverts au budget – qui seraient recrutés d'ici au printemps prochain.

Le ministre de l'intérieur a indiqué que ces recrutements s'accompagneraient d'un effort indemnitaire considérable, d'un montant de 110 millions d'euros au total. Il a précisé, à cet égard, que l'augmentation de deux points de l'indemnité de sujétions spéciales de police (ISSP) était confirmée, conformément aux engagements pris par le Gouvernement précédent, qui n'avait toutefois pas financé cette promesse.

Abordant ensuite le problème, qu'il a jugé considérable, de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail dans la police nationale, M. Nicolas Sarkozy a indiqué qu'il avait obtenu une enveloppe de 46,8 millions d'euros pour financer le rachat de 5 jours supplémentaires en moyenne par agent, au taux de 85 euros déjà en vigueur pour les gendarmes. Il a expliqué que, en l'absence de cette procédure de « rachat », ce sont au total 4 000 équivalents temps plein qui auraient été perdus, en totale contradiction avec les engagements du Gouvernement.

Il a ensuite fait valoir que, pour améliorer l'efficacité des services de police, il était également indispensable de renforcer leurs capacités judiciaires, ce qui se traduisait dans le budget par l'extension de la qualification d'officier de police judiciaire à 2 000 gradés et gardiens supplémentaires et par une revalorisation de l'indemnité liée à cette qualification de près de 50 %, soit un montant total de 600 euros par an.

Il a, enfin, précisé que les 14 000 personnels administratifs, qui fournissent à la police nationale un appoint indispensable, allaient bénéficier également d'une revalorisation indemnitaire sans précédent, une enveloppe de 7,5 millions d'euros étant prévue pour rétablir enfin l'égalité de traitement entre ces agents et ceux du cadre national des préfetures.

S'agissant de la mise en œuvre du programme d'équipement et de modernisation de la police nationale, pour lequel la LOPSI prévoit une enveloppe totale de 1,18 milliard d'euros en cinq ans, le ministre a indiqué que 180 millions d'euros en crédits de paiement seraient ouverts dès 2003, crédits qui permettraient de renforcer la protection individuelle et collective des policiers (gilets pare-balles, *flash-balls*, protection des vitrages des véhicules). A cet égard, le ministre a précisé qu'il avait décidé d'étendre aux gendarmes l'usage des *flash-balls*.

Il a, en outre, fait valoir que ces crédits permettraient, notamment, d'améliorer l'état du parc des véhicules et ajouté que le secteur privé se verrait confier, de manière plus systématique, les travaux d'entretien et de réparation, tandis que le rythme de leur renouvellement serait accéléré. Il a estimé, en effet, qu'il ne revenait pas aux préfetures de réparer les voitures, citant l'exemple de l'Essonne où 80 des 250 véhicules de la police nationale sont actuellement immobilisés.

S'agissant enfin des crédits destinés à l'immobilier, le ministre a annoncé qu'ils seraient doublés aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement

Rappelant que, même si *les crédits de la gendarmerie nationale* restaient inscrits sur le budget de la défense, il avait néanmoins la responsabilité de leur mise en œuvre, M. Nicolas Sarkozy a indiqué que le budget 2003 de la gendarmerie était également en augmentation de 8,4 % par rapport à 2002, à 4,256 milliards d'euros. Il a expliqué que cette très forte augmentation était d'abord due au rétablissement de la sincérité budgétaire, la totalité des crédits destinés au paiement des loyers de la gendarmerie ayant été inscrite au budget, ce qui n'était pas le cas depuis plusieurs années. Le ministre a estimé honteux qu'en 2002, par exemple, ce type de dépenses n'ait été « budgété » que jusqu'au mois d'août, à la suite de ce qui relevait sans doute d'un oubli du précédent Gouvernement.

Le ministre a ajouté, par ailleurs, que l'application de la LOPSI dans la gendarmerie se traduisait par la création de 1 200 emplois nouveaux, dont 1 140 sous-officiers et 60 officiers, tandis que, sur le plan indemnitaire, elle bénéficierait, comme la police, de l'augmentation de deux points de l'indemnité de sujétions spéciales et de l'augmentation à 600 euros de l'indemnité d'officier de police judiciaire.

Au titre du programme d'équipement et de modernisation de la gendarmerie nationale, il a précisé qu'un effort important serait engagé, notamment pour le parc de véhicules – achat de 350 véhicules de maintien de l'ordre et 3 400 véhicules légers –, dont le ministre a dénoncé la vétusté.

Il a indiqué qu'au total la gendarmerie recevrait 304 millions d'euros en 2003 sur l'enveloppe de 2,85 milliards d'euros prévue par la LOPSI et que, ainsi, tous services confondus, 40 % de l'enveloppe budgétaire prévue sur cinq ans seraient mobilisés dès la première année.

Le ministre de l'intérieur a ensuite souligné l'importance du *budget consacré à la sécurité civile* qui, même si elle n'est pas concernée par la LOPSI, joue un rôle fondamental pour la sécurité des Français, comme les inondations du mois

dernier dans le Sud de la France l'ont encore montré. A cet égard, le ministre a fait valoir que, sans les hélicoptères de secours, les inondations des 8 et 9 septembre derniers n'auraient pas seulement entraîné les 25 victimes qui sont à déplorer aujourd'hui, mais auraient fait plus de 800 morts, cette estimation reposant sur la seule base des personnes hélitreuillées *in extremis* alors qu'elles étaient en situation de risque mortel.

Il a indiqué que, en augmentation de 29,7 %, les crédits de la sécurité civile dans le budget 2003 atteignent 323 millions d'euros, croissance qui devrait notamment permettre de financer 40 emplois supplémentaires, soit 18 créations nettes – 11 pilotes et 7 mécaniciens – pour le groupement des moyens aériens et 22 transformations d'emplois de personnels de la police nationale, destinées à la création de 11 postes de pilotes et de 11 postes de mécaniciens supplémentaires. Il a ajouté que, dans le même temps, le plan de modernisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris serait poursuivi, 3 millions d'euros étant prévus au budget 2003 pour la création de 125 emplois et l'acquisition de nouveaux équipements, qui permettraient de remplacer du matériel hors d'âge et de satisfaire les nouveaux besoins opérationnels. Il a précisé que cette augmentation recouvrait également le financement de mesures indemnitaires spécifiques.

S'agissant du budget d'équipement de la sécurité civile, le ministre a indiqué que le budget 2003 prévoyait une importante remise à niveau, les crédits afférents augmentant de 50 % en autorisations de programme et permettant, notamment, l'acquisition des nouveaux hélicoptères EC 145 et de divers matériels complémentaires, dont un PC de crise. M. Nicolas Sarkozy a expliqué que l'usage de ces hélicoptères serait dévolu aussi bien à la police qu'à la gendarmerie et précisé, s'agissant de Paris et de sa région, qu'un hélicoptère spécifique et son commando seraient affectés à la lutte contre les vols à main armée. Il a fait valoir que ce dispositif, loin d'être la simple copie de systèmes fonctionnant, par exemple, aux Etats-Unis, répondait non seulement à une logique opérationnelle, mais redonnerait en outre confiance aux forces de l'ordre, en leur permettant de lutter à armes égales contre le grand banditisme.

M. Nicolas Sarkozy a souligné ensuite que la principale innovation du budget 2003 pour la sécurité civile était la création d'un nouveau fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), qui serait doté de 45 millions d'euros en 2003. Il a expliqué que ce fonds prendrait la succession de la majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement (DGE) en faveur des SDIS, qui avait été créée pour trois ans en 2000 afin de consommer des crédits dormants de la DGE, tout en précisant que le fonds d'aide à l'investissement aurait un fonctionnement très différent. A cet égard, le ministre a fait valoir, tout d'abord, qu'il s'agissait d'un dispositif permanent et non temporaire, ensuite, que les crédits ne seraient plus répartis uniformément entre toutes les dépenses, mais prendraient la forme de subventions ciblées sur les projets les plus importants. Il a ainsi exprimé le souhait que, dès 2003, le fonds puisse être mis à contribution pour aider les SDIS qui souhaitent basculer leur réseau de transmissions sur la technologie ACROPOL. A ce propos, le ministre a affiché son ambition de voir les trois forces de sécurité utiliser le même réseau de télécommunications pour qu'il soit mis fin par là même à la situation peu rationnelle qui prévaut actuellement.

Abordant *la question des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales*, le ministre a indiqué que 9 724 millions d'euros seraient consacrés aux dotations aux collectivités locales, soit près de la moitié des crédits de son ministère. Rappelant que ces crédits ne représentaient en fait qu'une faible part des concours de l'État à ces collectivités – certaines dotations, dont en particulier la dotation globale de fonctionnement (DGF) étant des prélèvements sur les recettes de l'État qui n'apparaissent pas directement dans les documents budgétaires –, il a précisé que le total des concours de l'Etat aux collectivités locales atteindrait en 2003, 58,18 milliards d'euros, soit une progression de 3,3 % par rapport à 2002.

Il a ensuite souligné que la réforme constitutionnelle, qui introduira une nouvelle vague de décentralisation, conduirait à aménager les relations financières entre l'Etat et les collectivités, indiquant que si les collectivités exerçaient à titre expérimental des compétences de l'Etat elles se verraient attribuer les ressources correspondantes, évoquant l'éventualité du transfert d'impôts, comme par exemple la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Il a fait observer, toutefois, que pour pouvoir préparer cette réforme dans la sérénité, il était essentiel de partir d'une base stabilisée et a indiqué qu'il avait, en conséquence, obtenu le maintien pour 2003 des dispositifs prévus en 2002. Il a précisé, à ce propos, que l'enveloppe du contrat de croissance et de solidarité, en hausse de 1,9 % par rapport à 2002, serait indexée selon les mêmes règles qu'en 2002, chacune des dotations de l'enveloppe évoluant également selon ses propres critères, identiques à ceux de 2002. Il a noté que, compte tenu de ce mode d'indexation, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 2,3 % pour atteindre 18,81 milliards d'euros, hors abondements exceptionnels en 2003. Il a souligné, en outre, que la baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), qui joue le rôle de variable d'ajustement dans l'enveloppe normée, serait limitée à 3 % alors qu'elle atteignait 7,5 % en 2002.

Le ministre a ensuite souligné que le projet de loi de finances pour 2003 poursuivait deux grandes orientations : améliorer l'autonomie fiscale des collectivités locales et préserver l'aide de l'État aux collectivités les plus défavorisées. S'agissant de la première orientation, il a précisé qu'il était prévu de restituer aux collectivités locales, à compter du 1^{er} janvier 2003, la taxe professionnelle et la taxe sur le foncier bâti de France Télécom, ce qui répondait à une revendication très ancienne des élus locaux.

Rappelant que, jusqu'à présent, les collectivités ne pouvaient ni augmenter le taux de la taxe professionnelle plus rapidement que celui de la taxe d'habitation ou de la moyenne de la taxe d'habitation et des taxes foncières, ni baisser le taux de la taxe professionnelle moins rapidement que celui des autres impôts directs, le ministre a, par ailleurs, annoncé que le projet de loi de finances assouplirait cette règle en permettant une différence de 50 % entre l'évolution de la taxe professionnelle et celle des trois autres taxes.

Pour préserver l'aide de l'Etat aux collectivités locales défavorisées, il a indiqué que deux mesures importantes étaient prévues par le projet de loi de finances. Il a ainsi expliqué que les ressources du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPTP), qui étaient abondées jusqu'ici par une partie du produit de la taxe professionnelle de France Télécom, seraient maintenues grâce à une

dotation de remplacement de l'Etat d'un montant de 271 millions d'euros en 2003. Il a ajouté, par ailleurs, que les dotations de péréquation intégrées à la DGF – la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) – bénéficieraient de trois abondements exceptionnels d'un montant total de 160 millions d'euros et progresseraient, en conséquence, de 2 %, tandis que les autres dotations de solidarité seraient maintenues au même niveau qu'en 2002. Enfin, il a annoncé que l'aide budgétaire aux communes forestières sinistrées par les tempêtes de décembre 1999 serait maintenue en 2003 avec un montant de 11 millions d'euros tandis que les inondations récentes du Sud de la France donneraient lieu à des ouvertures de crédits dans la prochaine loi de finances rectificative.

Après avoir souligné que *les crédits de l'administration générale*, d'un montant de 2 922 millions d'euros diminueraient de 3,5 % en raison de la baisse des crédits destinés aux élections, le ministre a précisé qu'ils seraient consacrés à 80 % aux retraites des agents du ministère, les autres mesures portant sur le renforcement de l'encadrement de l'administration centrale, une utilisation plus systématique des emplois vacants et une accélération de l'effort mené pour résorber les emplois précaires. Puis, il a indiqué que le *budget de l'administration territoriale* atteindrait 1,12 milliard d'euros en 2003, soit une augmentation de 2 %. Il s'est félicité du mouvement de globalisation des crédits de fonctionnement et de rémunération des préfetures en soulignant que onze préfetures supplémentaires, dont la première située outre-mer, à la Martinique, allaient tenter l'expérience de sorte qu'au total, en 2003, près du tiers des préfetures aurait une gestion des crédits globalisée. Précisant, à ce propos, que la globalisation se ferait en 2003 aux mêmes conditions financières que lors des trois dernières années, il a souhaité qu'une nouvelle étape soit franchie en 2004 en envisageant la globalisation de tout ou partie des crédits d'équipement, la généralisation à la France entière de la gestion globalisée, ou même des premières mesures de globalisation interministérielle des crédits.

Soulignant que les crédits de fonctionnement des préfetures augmenteraient pour la première fois depuis plusieurs années, avec une mesure nouvelle de 2,15 millions d'euros, il a indiqué que les effectifs des préfetures resteraient stables en 2003, tandis que les mesures catégorielles représenteraient 10,2 millions d'euros au total, cette enveloppe permettant de rapprocher fortement les rémunérations des agents des préfetures de la moyenne interministérielle, ramenant par exemple à moins de 5 % l'écart à cette moyenne pour les agents de catégorie C. Le ministre a insisté, par ailleurs, sur le fait qu'une ligne budgétaire de 2,65 millions d'euros de vacations serait ouverte dans le budget des préfetures pour accélérer le traitement des demandes d'asile territorial, dont le nombre croît de façon exponentielle, rendant la situation de nombreuses préfetures absolument intenable. Rappelant que le délai moyen du traitement de ces demandes était de six mois, alors que la durée de la rétention administrative ne pouvait pas excéder douze jours, il a annoncé que, pour concrétiser un engagement du Président de la République, son ministère souhaitait déposer un projet de loi sur l'immigration au début de l'année prochaine, qui mettrait en œuvre un nouveau régime juridique du droit d'asile. Il a indiqué, à ce propos, qu'il était prêt à débattre de cette question avant le dépôt du texte avec les membres de la commission des Lois, ajoutant qu'il était également disposé à rendre compte de son activité internationale dans ce domaine.

Après avoir souligné l'importance qu'il attachait au respect des promesses faites aux Français en matière d'insécurité et rappelé que le budget qu'il présentait était la traduction du deuxième volet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, qui porte sur les moyens, le ministre a conclu son propos en annonçant que, dès la semaine prochaine, le premier volet de cette loi d'orientation, portant sur la politique de sécurité, trouverait sa traduction concrète dans un nouveau projet de loi sur la sécurité intérieure, qui permettra de mieux utiliser les moyens de la gendarmerie nationale et de la police nationale, en créant de nouvelles infractions et en supprimant certains des obstacles inutiles qui gênent aujourd'hui l'action de ses services.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis des crédits de la sécurité intérieure, s'est réjoui que le ministre de l'intérieur soit en mesure d'honorer les engagements pris dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation adoptée durant l'été, observant que cette exécution budgétaire était sans précédent. Il a souhaité savoir dans quelle mesure les créations d'emplois proposées pour 2003 pourraient être confortées par une meilleure utilisation des effectifs existants, faisant référence à la compensation de l'impact de la réduction du temps de travail, à l'affectation des forces mobiles à des missions de sécurisation et aux redéploiements. Après avoir indiqué qu'il avait constaté, sur le terrain, la capacité des services d'investigation à faire preuve d'imagination face à la baisse de leurs moyens et de leurs effectifs, il s'est demandé s'il ne serait pas aujourd'hui opportun d'étendre les sûretés départementales, créées en 1996 mais insuffisamment développées. Il a également souhaité obtenir des précisions sur le développement d'ACROPOL, afin de dissiper l'impression de « fuite en avant » qui se dégage parfois de ce dossier.

Après avoir constaté la forte augmentation des crédits affectés à la sécurité civile, notamment imputable à des mesures de mise à niveau des moyens de secours nationaux, et rendu hommage au courage et au dévouement des sapeurs-pompiers particulièrement sollicités lors des catastrophes récentes, **M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis des crédits de la sécurité civile**, a souhaité connaître l'appréciation du ministre de l'intérieur sur l'organisation du dispositif de prévention ainsi que ses projets en matière d'amélioration des moyens d'alerte, de transmission et de communication entre les intervenants lors des crises. Revenant sur les conséquences des attentats terroristes du 11 septembre 2001, il a également interrogé le ministre sur la mise en œuvre du projet de pôle de défense civile dont ce dernier a annoncé la création prochaine à Cambrai. Rappelant le contexte difficile dans lequel s'effectuent les missions des sapeurs-pompiers et regrettant qu'une vingtaine d'entre eux soient décédés cette année, il a également souhaité connaître les mesures envisagées afin d'améliorer leur sécurité, notamment les dispositions particulières susceptibles de figurer dans le prochain texte sur la sécurité en ce qui concerne les agressions dont certains sont victimes. Le rapporteur pour avis a enfin évoqué la crise du volontariat pour interroger le ministre sur les travaux de la commission installée le 25 juillet dernier ainsi que sur les moyens envisagés pour y remédier.

Sur les questions de sécurité civile, **le président Pascal Clément** a estimé que les exigences de formation issues de la réforme des services d'incendie et de secours avaient sonné le glas du volontariat. Il a, par ailleurs, observé que la future réforme constitutionnelle devrait offrir l'occasion d'évoquer le problème de la prise

en charge de cette mission, regrettant qu'actuellement les conseils généraux soient tenus de financer un service dont le commandement relève très largement du préfet. Evoquant également les transferts de compétence envisagés, il a souhaité que les départements soient en première ligne pour ce qui concerne la compétence de voirie. Il s'est enfin interrogé sur le concept d'autonomie locale, observant que, jusqu'à présent, la dotation globale de fonctionnement avait servi de variable d'ajustement pour l'Etat dans les contextes budgétaires difficiles.

M. Manuel Aeschlimann, rapporteur pour avis des crédits de l'administration générale et des collectivités locales, a interrogé le ministre sur la future réforme des finances locales, en souhaitant savoir notamment quelles seraient les suites données à la note d'orientation présentée au Comité des finances locales en 2001. Prolongeant cette réflexion, il a émis le souhait que soient précisées les grandes lignes du projet de révision constitutionnelle et, notamment, les termes utilisés de « ressources déterminantes » pour définir le concept d'autonomie locale. Il a également souhaité obtenir des précisions sur le financement futur de l'intercommunalité, qui pèse de façon toujours croissante sur les dotations de solidarité. Enfin, il a interrogé le ministre sur les grandes lignes du projet de loi réformant la loi du 12 juillet 1999 tendant au renforcement et à la simplification de l'intercommunalité.

M. Jacques Brunhes a demandé au ministre s'il envisageait de mettre en œuvre les préconisations de la mission conduite, à la demande du précédent Gouvernement, par MM. Robert Pandraud et Christophe Caresche, tendant à la création d'un observatoire de la délinquance et à une refonte du mode de comptabilisation des crimes et délits. Après avoir souligné que nombre de contrats des 14 500 adjoints de sécurité arrivaient à échéance, il s'est interrogé sur l'avenir de ces emplois. Il s'est inquiété de la contradiction qui existe entre la baisse des crédits de fonctionnement des écoles de formation des gardiens de la paix et l'augmentation prévisible des recrutements. Puis, il a fait observer qu'il conviendrait de trouver une solution au problème des vacances d'emplois résultant du décalage entre les départs en retraite des fonctionnaires, qui interviennent traditionnellement au printemps, et les sorties des promotions des nouveaux policiers, qui se déroulent généralement en septembre ou octobre. Par ailleurs, soulignant que le taux d'encadrement dans la couronne parisienne était inférieur à la moyenne nationale, il a souhaité qu'une solution soit trouvée en la matière. Il a regretté que la suppression de certaines brigades de gendarmerie, à l'exemple de ce qui s'est passé dans la circonscription de Gennevilliers, ne soit pas compensée par une augmentation des effectifs dans les commissariats œuvrant dans la même zone. Enfin, il a demandé au ministre si la dotation de solidarité urbaine continuerait d'être calculée sur le fondement d'indices synthétiques.

Après s'être rallié à l'appréciation très positive portée par M. Gérard Léonard sur la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, **M. Christian Estrosi** a souligné qu'il était parfois difficile de combler des vacances de poste dans la police nationale, notamment dans certaines zones géographiques, faute d'incitation financière suffisante ou de conditions de logement décentes. Il a demandé au ministre s'il était possible de réviser le classement des zones dans lesquelles les agents bénéficient d'un régime indemnitaire plus favorable. Il l'a également interrogé sur la possibilité de faire bénéficier d'augmentations d'effectifs

les collectivités locales qui construiraient des logements destinés à accueillir des policiers. Enfin, il s'est inquiété du problème de transition susceptible d'apparaître dès lors que les communes, à terme, ne financeront plus les services départementaux d'incendie et de secours, tandis que les départements ne sont pas encore prêts à prendre le relais.

Après avoir rappelé que de très nombreuses communes avaient édifié des bâtiments en vue d'accueillir les agents de la police de proximité, **M. Francis Delattre** a regretté que ces locaux soient fréquemment inemployés en raison de l'insuffisance des effectifs. Poursuivant son propos sur les questions relatives à la gestion des personnels, il a considéré que leur affectation devrait être décidée au plus proche du terrain, là où les responsables sont à même d'évaluer les besoins réels, et non relever, comme c'est le cas actuellement, des secrétariats généraux de l'administration de la police. Puis, réagissant aux propos du ministre selon lesquels la police n'avait pas pour mission d'entretenir son parc automobile, il a relevé que, s'agissant des véhicules dotés d'un équipement technique spécifique au maintien de l'ordre, il ne lui paraissait pas opportun d'en confier la maintenance à des sociétés privées extérieures. Évoquant ensuite les difficultés pratiques auxquelles se heurtent les personnels de la police pour accéder à un logement, notamment en Ile-de-France, il a suggéré la mise en place à leur profit d'un fonds de garantie des loyers. S'agissant de la volonté affichée par le ministre de réaffecter sur la voie publique les policiers actuellement employés à des tâches administratives, il a fait part de son scepticisme en la matière, en se fondant sur les travaux menés sous la précédente législature par la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) qui avaient révélé qu'une part substantielle de ces agents souffraient de problèmes de santé incompatibles avec l'exercice de missions de sécurisation. Enfin, après avoir observé que la liberté de fixer l'impôt ne devait pas être considérée comme le seul critère d'évaluation de l'autonomie financière des collectivités locales, notamment parce que, pour les plus pauvres d'entre elles, la réalité de cette prérogative est particulièrement limitée, il a insisté sur l'importance des mécanismes de péréquation des ressources entre les collectivités locales.

M. Christophe Caresche a tout d'abord remarqué que l'accroissement significatif des crédits du ministère de l'intérieur pour 2003 s'inscrivait dans la continuité des efforts entrepris en ce domaine par le précédent Gouvernement. Il s'est ensuite inquiété des conséquences de la décision du nouveau Gouvernement de supprimer les emplois d'adjoints de sécurité et s'est interrogé, par ailleurs, sur les raisons qui conduisaient à diminuer les crédits consacrés à la formation des policiers, alors même que leurs missions deviennent de plus en plus complexes. Approuvant la volonté du ministre de fidéliser les personnels des compagnies républicaines de sécurité ainsi que les gendarmes mobiles, il a néanmoins observé qu'aucune enveloppe budgétaire ne semblait prévue à cet effet. Puis, après avoir évoqué les investigations qu'il avait menées conjointement avec son collègue M. Robert Pandraud dans le cadre de la mission que leur avait confiée le précédent premier ministre, il a souligné la grande imprécision des statistiques actuelles en matière de mesure de la délinquance. Il a donc jugé hasardeux de faire de ces statistiques un élément d'évaluation de l'activité de la police qui pourrait être tentée, en conséquence, de réduire artificiellement le nombre de dépôts de plaintes, seule donnée statistiquement prise en compte, au profit des simples « mains courantes ».

M. Jean-Pierre Soisson s'est félicité, à titre liminaire, du budget présenté, soulignant que celui-ci devrait être à même de répondre à l'inquiétude exprimée récemment par les gendarmes. Après avoir indiqué qu'il n'envisageait pas l'institutionnalisation du concept de pays, il a souhaité savoir si le Gouvernement entendait cependant pérenniser les instructions adressées aux préfets afin de privilégier le financement des communautés de communes regroupées en pays. Il a enfin demandé au ministre de lui confirmer qu'une étude était effectivement en cours pour examiner l'éventualité d'une attribution d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux collectivités locales.

Après avoir confirmé l'utilisation croissante par les forces de l'ordre de la « main courante », **M. Jérôme Lambert** s'est inquiété des modalités de redéploiement des effectifs dans les zones de gendarmerie, se demandant si les logements existants pourraient être maintenus malgré la fermeture des lieux d'accueil du public. Il a souligné la contradiction entre la volonté du Gouvernement de fidéliser les compagnies républicaines de sécurité et l'augmentation de leurs crédits de déplacement. De même, il s'est étonné de la diminution de la dotation destinée à financer les enquêtes de police judiciaire, alors même que le ministre a annoncé une augmentation du nombre d'agents bénéficiant de la qualité d'OPJ.

Après avoir souligné qu'il s'agissait d'un budget courageux et de bon sens, **M. Jacques-Alain Bénisti** a estimé que le rééquilibrage était préférable au redéploiement, citant le cas de Paris qui dispose d'un policier pour 200 habitants, alors que la banlieue n'en compte qu'un pour 2 000. Il a proposé que ce ratio soit ramené à un policier pour 400 habitants dans la capitale et qu'il soit porté à un pour 800 habitants dans les départements de la petite couronne. A cet égard, il a regretté que les dix gendarmes dont les postes ont été supprimés dans sa circonscription n'aient pas été remplacés par des policiers. Evoquant la question de l'immigration, il a indiqué que le Val-de-Marne accueillait de plus en plus de familles d'immigrés envoyées par la ville de Paris, sans que des financements accompagnent ce transfert de charges, et a déploré, de manière plus générale, que la promesse d'augmentation de la dotation de solidarité urbaine pour les villes les plus pauvres n'ait pas été tenue. Prenant l'exemple de Rungis et de Villiers-sur-Marne, il a jugé nécessaire de réduire les inégalités en matière de taxe professionnelle, que ce soit par le recours aux communautés d'agglomération ou par des dotations publiques. Soulignant enfin la vétusté des bateaux de la police des mers, il a proposé que ceux-ci soient remplacés par des scooters des mers, seuls à même de poursuivre efficacement les vedettes des trafiquants.

En réponse aux différents intervenants, le ministre a apporté les précisions suivantes :

- *S'agissant de la sécurité intérieure*

— Les redécoupages entre les zones de police et de gendarmerie et les redéploiements d'effectifs sont nécessaires. Face à des délinquants qui ignorent ou utilisent les frontières entre les zones urbaines et rurales ainsi que les barrières administratives, l'organisation des services de l'Etat et l'affectation des forces doivent s'adapter. L'intérêt général doit l'emporter sur les réflexes corporatistes.

— La répartition des compétences entre la police et la gendarmerie fait actuellement l'objet d'une concertation dans chaque département : les solutions seront définies localement, au plus près du terrain, et feront l'objet prochainement de propositions précises. Les créations d'emplois inscrites dans le projet de budget pour 2003 permettront aussi de mener à bien cette réforme de façon souple et dynamique.

— L'affectation des effectifs sur le terrain n'est pas toujours rationnelle, bien que les comparaisons soient parfois difficiles à établir. Ainsi, le nombre élevé de policiers à Paris par rapport aux départements de la « petite couronne » et, plus encore, de la « grande couronne », s'explique en partie par les enjeux que recouvre la capitale en matière d'ordre public, ainsi que par l'ampleur des déplacements de population et des flux touristiques qui la traversent chaque jour. En revanche, dans certaines villes ou départements, le niveau des effectifs n'est pas pertinent. De plus, la délinquance augmente très fortement dans les zones rurales. Ces phénomènes doivent être pris en compte.

— Il existe, incontestablement, un déficit d'encadrement et une rotation excessive des personnels en Ile-de-France. Cette situation s'explique par le lien que le statut général de la Fonction publique établit entre l'ancienneté des fonctionnaires et les possibilités de mutation. Il conviendrait d'offrir des rémunérations plus attractives aux agents qui supportent des sujétions particulières et de renforcer les aides au logement lorsque le coût des loyers est important. A cet égard, un plus grand partenariat avec les collectivités locales qui acceptent de mettre des logements à disposition des policiers doit être recherché. Les formules de réservation, de garantie des loyers, voire d'aide à l'accès à la propriété, seront développées.

— L'affectation d'une partie importante des forces mobiles à des missions de sécurité publique, dans leur région d'implantation, doit permettre de renforcer les effectifs sur le terrain, indépendamment des créations d'emplois prévues pour 2003. Dès le 1^{er} novembre prochain, 4 000 gendarmes mobiles et CRS seront mis à disposition des directions départementales. Les crédits consacrés à l'indemnisation de leurs déplacements sont en hausse dans le projet de loi de finances pour 2003 ; toutefois, cette évolution résulte d'une augmentation du taux des dites indemnités et non pas du volume d'heures prises en compte.

— L'absence de simultanéité entre les départs à la retraite et l'affectation opérationnelle des nouveaux policiers s'explique souvent par l'importance des congés et des récupérations accumulés par certains fonctionnaires durant leur carrière. Ce problème ne peut être résolu qu'en permettant à des agents de rester en activité au-delà de l'âge normal de leur départ à la retraite, ce qui est désormais possible, tant dans la police que dans la gendarmerie.

— Le devenir des adjoints de sécurité (ADS) est un enjeu réel pour la police nationale. Dans l'immédiat, les emplois existants ont été consolidés dans le projet de loi de finances pour 2003. Un nouveau statut juridique devant être élaboré, des propositions seront formulées prochainement : elles pourraient conduire à mettre en place de nouveaux contrats de droit public, d'une durée de trois ans, renouvelables. Le cas échéant, des solutions seront apportées dans le cadre de la loi relative à la sécurité intérieure.

— S'agissant des moyens de fonctionnement et d'équipement, les crédits proposés pour la gendarmerie permettront de remédier à la sous-évaluation manifeste de certaines dépenses. Jusqu'à présent, les besoins des gendarmes n'avaient jamais été considérés comme prioritaires dans l'ensemble du budget du ministère de la défense, ce qui explique, voire justifie, le mécontentement qu'ils ont manifesté à la fin de l'année dernière. Les gendarmes sont aujourd'hui davantage attachés à leur statut qu'au cadre de la fonction militaire. En toute hypothèse, un principe de parité doit être respecté entre les policiers et les gendarmes.

— De manière générale, une déconcentration des moyens de fonctionnement sera mise en œuvre, leur gestion devant être davantage opérée au niveau des départements.

— Les crédits consacrés réellement aux enquêtes et aux surveillances ne seront pas diminués en 2003. Ne sont supprimés que des montants précédemment inscrits à ce titre mais, en réalité, affectés à d'autres dépenses.

— Le financement des écoles de formation fait l'objet de diverses mesures comptables, mais le niveau des crédits correspondants n'est pas affecté dans le projet de loi de finances pour 2003.

— Le développement du réseau de communications cryptées ACROPOL s'est heurté à des difficultés. Ainsi, le système permettant aux policiers d'émettre à partir des terminaux un signal de détresse est inadapté. Par ailleurs, l'extension d'ACROPOL aux lieux souterrains n'était pas prévue dans le projet initial. Sous ces réserves, le système est jugé performant par ses utilisateurs, notamment en province.

— Le renforcement de l'action judiciaire des forces de sécurité est une autre priorité du Gouvernement. Dès l'année prochaine, la qualification d'officier de police judiciaire sera attribuée à 2 000 gardiens de la paix supplémentaires. L'extension, voire la généralisation, des sûretés départementales est étudiée.

— Les contrats locaux de sécurité existants sont maintenus, même si leur animation et leur suivi seront désormais réalisés au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance institués par le décret du 15 mai 2002.

— L'évolution de la délinquance est mesurée aujourd'hui de la même façon qu'hier. La fiabilité de l'appareil statistique qui permet de recenser les crimes et les délits pourrait sans doute être améliorée, mais cela supposerait qu'un large consensus se dégage sur les modalités de la réforme. Dans l'immédiat, l'outil existant, qui permet d'apprécier l'évolution de la délinquance dans le temps, sera conservé.

- *S'agissant de la sécurité civile*

— Les volontaires qui représentent 200 000 des 240 000 sapeurs pompiers voient leur nombre et la durée de leur engagement s'infléchir alors que le nombre et la technicité des interventions s'accroissent. Dans ce contexte et en attendant les propositions de la mission qui travaille sur le sujet, différentes mesures pourraient contribuer à l'encouragement du volontariat ; l'âge minimum d'engagement des

volontaires pourrait être ramené de dix-huit à seize ans, leur formation valorisée dans le cursus scolaire, en particulier dans le cadre d'un bac professionnel actuellement à l'étude, les années de volontariat prises en compte dans le cadre d'une bonification d'années de retraite, dispositif pour lequel le Premier ministre a donné son accord. Il serait légitime qu'un avantage puisse être accordé à ceux qui se dévouent pour les autres : le volontariat ne doit jamais être pénalisant.

— Le futur projet de loi sur la sécurité intérieure devrait comporter des dispositions destinées à protéger les sapeurs-pompiers et leurs familles au même titre que d'autres professions, les agresseurs devant être systématiquement sanctionnés.

— La création d'un pôle de défense civile à Cambrai répond à une nécessité de formation à la lutte contre les risques nucléaires radiologiques, biologiques et chimiques. Une inspection est en cours dans le cadre de ce projet dont la mise en œuvre doit être aussi rapide que possible, tandis qu'un exercice de grande ampleur consacré à la réduction des conséquences d'une attaque de cette nature aura lieu très prochainement, avec le soutien de la commission européenne.

— Les récentes inondations du Gard ont souligné que, si l'alerte avait correctement fonctionné entre les services de prévision et les préfetures et relativement bien entre les préfetures et les communes, certains maires, remarquables de dévouement mais tributaires du peu de moyens dont ils disposent et de la rupture des réseaux de communication, avaient pu rencontrer des difficultés à répercuter l'alerte. Une étude est donc en cours en liaison avec la préfeture concernée pour disposer de réseaux de transmission demeurant en activité lorsque les réseaux téléphoniques ne fonctionnent plus.

— En ce qui concerne les dispositions contenues dans la loi relative à la démocratie de proximité supprimant les contingents communaux des SDIS à partir de 2006, les liens entre les communes et les SDIS semblent devoir être maintenus ; le texte à venir sur la sécurité civile devrait permettre un débat sur cette question ; il ne s'agit pas de revenir sur les dispositions contenues dans la loi mais de réfléchir à un équilibre sur ce sujet. La création d'un fonds d'aide à l'investissement des SDIS témoigne, en outre, de la volonté de soutenir ces établissements.

- *S'agissant des collectivités locales*

— Le principe de l'autonomie des collectivités locales, garanti par un niveau de ressources déterminantes, figurera effectivement dans la Constitution ; il est cependant nécessaire de poursuivre la réflexion sur ce qu'il signifie exactement, la solution pour accroître l'autonomie locale n'étant pas forcément d'accroître la fiscalité propre. L'exemple des Länder en Allemagne est, à cet égard, éclairant puisqu'ils jouissent d'une large autonomie de gestion alors qu'ils sont financés essentiellement par des dotations de l'Etat. En outre, sera également introduite dans la Constitution une référence au principe d'expérimentation des collectivités locales : à ce titre, il peut être envisagé des expérimentations sur le mode de financement des collectivités en lien avec les compétences transférées ; le transfert des recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pourrait ainsi coïncider avec le transfert de la compétence voirie. L'assiette des impôts ainsi transférés doit être dynamique, mais la réforme ne doit pas se traduire par une explosion de la

fiscalité locale. Il est essentiel de faire figurer, au même titre que celui de l'autonomie locale, le principe de péréquation afin de préserver les dotations de solidarité.

— L'inscription des pays dans la Constitution n'est pas souhaitable, car il ne faut pas multiplier les niveaux de collectivités. Les pays permettent aux collectivités de mener à bien un projet précis, dans le cadre d'une intercommunalité ; ils ne perçoivent pas, en tant que tels, de DGF ou de DGE.

— Le financement de l'intercommunalité sera toujours assuré, quelle que soit la future architecture des concours financiers de l'Etat. En outre, il est probable que le contrat de croissance et de solidarité sera reconduit pour 2004, avec éventuellement quelques aménagements.

— La note d'orientation sur la réforme des finances locales présentée en 2001 comporte de nombreuses propositions constructives. Elle est, en revanche, un peu timorée sur l'avenir de la fiscalité locale, puisque, partant du constat que rien ne peut être changé, la note conclut par des propositions consistant à accroître les dotations.

— Dans le cadre d'une réforme des financements de l'Etat, les dotations de solidarité seront maintenues, éventuellement intégrées dans une enveloppe de dotation globale de fonctionnement élargie ; elles restent, dans le projet de loi de finances 2003, calculées selon les mêmes indices synthétiques qu'en 2002. Ainsi, la dotation de solidarité urbaine connaît une augmentation supérieure à celle de l'inflation, en dépit d'un contexte budgétaire difficile.

*

En conclusion, le ministre a tenu à préciser qu'il ne profiterait pas de l'important effort budgétaire consenti cette année en faveur de la police et de la gendarmerie pour critiquer l'action de ses prédécesseurs. Il a indiqué qu'il mesurait la difficulté de la tâche à laquelle tout ministre de l'intérieur est nécessairement confronté. Il a ajouté qu'il souhaitait développer avec la commission des Lois un véritable partenariat et qu'il se tenait à sa disposition pour aborder, le cas échéant à intervalles réguliers, des questions importantes, telles que l'évolution de la délinquance, le mode de comptabilisation des crimes et des délits, l'organisation en France de la communauté musulmane ou l'immigration.

Après avoir relevé que l'examen du prochain projet de loi sur la sécurité intérieure serait l'occasion d'aborder certaines de ces questions et approuvé l'idée d'organiser au sein de la Commission un débat sur l'immigration, **le président Pascal Clément** a remercié le ministre de sa venue.

*

* *

Après le départ du ministre, conformément aux conclusions du rapporteur pour avis, la Commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'intérieur pour 2003 : sécurité intérieure.

**DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AUX EFFECTIFS DE POLICE
ET À LA SITUATION DE LA DÉLINQUANCE
DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population (1)	Nombre de policiers (2)	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité (3)	Taux d'élucidation en %
01	BOURG EN BRESSE	43 008	93	1/462	110,82	15,63
01	OYONNAX	24 636	44	1/560	60,12	27,95
02	CHATEAU THIERRY	15 729	43	1/366	147,69	15,07
02	LAON	30 838	85	1/363	87,46	20,88
02	SAINT QUENTIN	70 007	124	1/565	71,76	28,58
02	SOISSONS	39 766	68	1/585	66,61	20,84
02	TERGNIER LA FERRE	24 337	38	1/640	56,83	28,85
03	MONTLUCON	70 135	129	1/544	54,12	23,02
03	MOULINS	22 667	71	1/319	89,12	30,64
03	VICHY	49 734	86	1/578	67,76	19,70
04	DIGNE	17 680	56	1/316	66,86	35,28
04	MANOSQUE	20 309	48	1/423	82,08	23,88
05	BRIANCON	11 287	42	1/269	98,08	26,92
05	GAP	38 612	63	1/613	51,43	18,13
06	ANTIBES	99 314	178	1/558	121,81	13,82
06	CAGNES SUR MER	88 643	130	1/682	95,21	18,99
06	CANNES	110 706	223	1/496	132,89	18,45
06	GRASSE	44 790	100	1/448	69,19	17,78
06	MENTON	54 108	83	1/652	95,11	16,75
06	NICE	345 892	906	1/382	137,05	16,97
06	VILLEFRANCHE/MER	6 877	41	1/168	163,73	10,57
07	ANNONAY	18 233	42	1/434	49,91	28,90
07	AUBENAS	18 981	43	1/441	64,27	32,62
07	PRIVAS	14 325	44	1/326	38,53	35,69
07	LE TEIL	8 295	33	1/251	54,13	31,18
07	TOURNON	14 158	34	1/416	69,08	49,69
08	CHARLEVILLE MEZIERES	67 868	132	1/514	65,67	25,06
08	SEDAN	25 815	51	1/506	80,53	19,77
09	FOIX	9 708	54	1/180	75,92	41,79
09	PAMIERS	15 013	45	1/334	85,19	41,44
10	ROMILLY SUR SEINE	15 004	39	1/385	80,18	46,13
10	TROYES	116 942	206	1/568	99,63	26,52
11	CARCASSONNE	46 216	119	1/388	132,64	17,63
11	CASTELNAUDARY	11 613	43	1/270	88,00	40,70
11	LIMOUX	10 169	39	1/261	75,82	29,44
11	NARBONNE	48 020	116	1/414	101,96	18,79
12	DECAZEVILLE	15 241	45	1/339	35,50	48,61
12	MILLAU	22 280	44	1/506	63,55	34,18
12	RODEZ	26 367	68	1/388	56,81	30,91
12	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	13 078	36	1/363	50,01	30,43
13	AIX EN PROVENCE	137 067	293	1/468	127,94	13,04
13	ARLES	51 614	99	1/521	76,32	17,82
13	AUBAGNE	49 118	84	1/585	112,81	23,42
13	CHATEAURENARD	13 131	39	1/337	89,56	18,45
13	LA CIOTAT	31 923	72	1/443	82,23	19,16
13	ISTRES	68 844	112	1/615	59,37	14,71
13	MARIGNANE	50 355	88	1/572	92,28	13,19
13	MARSEILLE	807 071	2864	1/282	121,01	18,05
13	MARTIGUES	87 409	158	1/553	89,66	17,28
13	PORT SAINT LOUIS DU RHONE	8 207	36	1/228	52,03	30,91
13	SALON DE PROVENCE	38 137	91	1/419	85,38	14,53

(1) Base : recensement 1999.

(2) Effectifs des quatre corps de la police nationale (y compris les agents administratifs techniques et scientifiques) au 1^{er} janvier 2002, hors ADS.

(3) Nombre de faits pour 1000 habitants.

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
13	TARASCON	12 991	53	1/245	80,06	29,33
13	VITROLLES	56 334	102	1/552	131,59	11,39
14	CAEN	183 913	409	1/450	90,48	23,82
14	TROUVILLE DEAUVILLE	17 285	60	1/288	150,71	29,40
14	DIVES SUR MER	11 442	40	1/286	116,76	30,61
14	HONFLEUR	12 994	37	1/351	87,66	41,44
14	LISIEUX	27 813	51	1/545	84,60	17,55
14	VIRE	17 914	39	1/459	32,88	53,31
15	AURILLAC	38 517	78	1/494	53,66	28,11
16	ANGOULEME	86 354	166	1/520	71,08	15,56
16	COGNAC	23 967	49	1/489	77,40	24,91
17	LA ROCHELLE	87 969	194	1/453	73,88	23,76
17	ROCHEFORT	34 408	65	1/529	130,31	15,44
17	ROYAN	30 085	59	1/510	109,96	20,65
17	SAINT JEAN D'ANGELY	8 385	41	1/205	91,23	45,36
17	SAINTES	27 723	55	1/504	104,68	30,36
18	BOURGES	85 388	143	1/597	85,33	21,55
18	SAINT AMAND MONTROND	13 984	41	1/341	54,49	16,93
18	VIERZON	30 743	59	1/521	69,87	32,91
19	BRIVE LA GAILLARDE	51 586	96	1/537	90,47	19,73
19	TULLE	16 906	56	1/302	42,77	61,41
19	USSEL	11 316	36	1/314	36,14	52,57
2A	AJACCIO	54 697	218	1/251	59,22	22,17
2B	BASTIA	46 070	225	1/205	70,50	22,97
21	BEAUNE	22 916	42	1/546	61,49	24,06
21	DIJON	200 951	417	1/482	79,28	23,26
22	DINAN	11 833	44	1/269	89,33	43,52
22	GUINGAMP	8 830	47	1/188	121,86	23,88
22	LANNION	19 351	47	1/412	48,06	31,83
22	SAINT BRIEUC	48 895	115	1/425	81,99	21,95
23	GUERET	15 286	58	1/264	74,58	27,81
24	BERGERAC	29 507	56	1/527	88,32	22,79
24	PERIGUEUX	56 837	130	1/437	59,80	14,53
24	SARLAT LA CANEDA	10 423	36	1/290	76,66	30,16
25	BESANCON	122 308	264	1/463	88,21	25,82
25	MONTBELIARD	79 588	184	1/433	89,17	27,28
25	PONTARLIER	19 321	41	1/471	64,13	43,26
26	MONTELMAR	33 858	63	1/537	93,71	20,14
26	PIERRELATTE	19 822	41	1/483	49,59	21,97
26	ROMANS	43 745	83	1/527	91,80	26,74
26	VALENCE	96 358	199	1/484	121,45	25,02
27	BERNAY	13 000	42	1/310	109,54	34,34
27	EVREUX	57 788	133	1/434	109,26	28,98
27	LOUVIERS	21 107	36	1/586	85,75	20,22
27	VERNON	33 048	59	1/560	94,56	20,32
28	CHARTRES	87 859	165	1/532	87,14	18,36
28	DREUX	46 092	130	1/355	99,30	17,15
29	BREST	171 358	322	1/532	81,19	24,50
29	CONCARNEAU	20 021	42	1/477	78,72	18,91
29	DOUARNENEZ	16 330	37	1/441	54,99	24,05
29	MORLAIX	16 978	46	1/369	80,57	28,58
29	QUIMPER	67 127	136	1/494	83,19	21,54
30	ALES LA GRAND'COMBE	46 691	99	1/472	99,31	15,40

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
30	BAGNOLS SUR CEZE	18 561	46	1/404	63,09	42,87
30	BEUCAIRE	13 940	37	1/377	109,47	24,71
30	NIMES	137 740	350	1/394	130,22	18,40
30	VILLENEUVE LES AVIGNON	19 832	41	1/484	72,81	20,64
31	SAINT GAUDENS	13 299	49	1/271	46,39	34,36
31	TOULOUSE	427 411	1201	1/356	120,39	11,64
32	AUCH	23 501	63	1/373	54,51	33,57
33	ARCACHON	35 673	70	1/510	62,88	25,50
33	BORDEAUX	550 878	1472	1/374	101,61	17,13
33	LIBOURNE	22 457	63	1/356	83,00	24,41
34	AGDE	20 303	59	1/344	196,57	27,76
34	BEZIERS	71 428	176	1/406	133,11	15,59
34	MONTPELLIER	234 501	570	1/411	123,44	15,61
34	PEZENAS	7 778	46	1/169	131,01	10,60
34	SETE	59 513	139	1/428	91,53	22,89
35	FOUGERES	22 819	40	1/570	50,70	36,04
35	RENNES	212 494	414	1/513	95,55	18,15
35	SAINT MALO	65 904	105	1/628	87,13	25,24
36	CHATEAUROUX	61 112	141	1/433	65,31	23,80
36	ISSOUDUN	14 166	37	1/383	61,77	25,26
37	TOURS	229 858	423	1/543	94,41	19,10
38	BOURGOIN JALLIEU	23 517	53	1/444	99,55	25,54
38	GRENOBLE	260 790	598	1/436	106,60	18,65
38	VIENNE	35 879	82	1/438	128,91	18,21
38	VOIRON	20 442	46	1/444	97,98	10,83
39	DOLE	26 015	60	1/434	95,52	20,44
39	LONS LE SAUNIER	23 515	66	1/356	71,02	26,35
39	SAINT CLAUDE	12 798	39	1/328	51,49	40,06
40	DAX	31 270	64	1/489	96,10	17,74
40	MONT DE MARSAN	39 752	77	1/516	79,12	15,77
41	BLOIS	59 414	117	1/508	79,41	17,89
41	ROMORANTIN LANTHENAY	19 077	38	1/502	37,74	17,78
41	VENDOME	21 641	37	1/585	57,16	40,91
42	LE CHAMBON FEUGEROLLES	22 709	58	1/392	82,43	18,43
42	FIRMINY	31 958	57	1/561	65,96	22,25
42	MONTBRISON	17 758	45	1/395	63,86	16,49
42	RIVE DE GIER	32 629	55	1/593	65,62	18,64
42	ROANNE	68 203	126	1/541	72,28	24,46
42	SAINT CHAMOND	42 613	75	1/568	67,19	23,40
42	SAINT ETIENNE	226 959	560	1/405	77,42	18,63
43	LE PUY	34 235	67	1/511	62,98	30,75
44	LA BAULE	31 769	54	1/588	103,34	14,10
44	NANTES	383 223	826	1/464	117,80	13,88
44	SAINT NAZAIRE	68 616	145	1/473	74,44	23,94
45	MONTARGIS	49 247	76	1/648	65,79	24,75
45	ORLEANS	242 303	416	1/582	106,20	17,01
46	CAHORS	25 891	71	1/365	70,87	22,34
46	FIGEAC	10 482	38	1/276	62,49	23,51
47	AGEN	41 209	102	1/404	107,28	24,68
47	MARMANDE	18 103	43	1/421	72,42	24,26
47	VILLENEUVE SUR LOT	24 134	52	1/464	61,24	16,78
48	MENDE	13 103	49	1/267	60,14	29,57
49	ANGERS	203 019	336	1/604	87,75	18,67
49	CHOLET	56 320	75	1/751	66,48	22,01
49	SAUMUR	31 700	47	1/674	82,97	20,30

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
50	AVRANCHES	9 226	36	1/256	72,30	28,49
50	CHERBOURG	91 717	171	1/536	64,18	25,93
50	COUTANCES	11 809	37	1/319	64,53	57,52
50	GRANVILLE	16 926	40	1/423	98,77	30,11
50	SAINT LO	27 489	57	1/482	63,66	42,40
51	CHALONS EN CHAMPAGNE	67 047	122	1/550	62,69	30,95
51	EPERNAY	37 902	58	1/653	49,97	34,27
51	REIMS	217 578	371	1/586	79,89	24,05
52	CHAUMONT	29 605	62	1/478	59,89	25,16
52	SAINT DIZIER	37 490	66	1/568	86,37	18,22
53	LAVAL	54 379	98	1/555	79,44	21,39
53	MAYENNE	14 627	37	1/395	62,21	32,42
54	BRIEY	8 383	38	1/221	79,21	30,42
54	CONFLANS EN JARNISY	19 385	36	1/538	44,05	39,23
54	DOMBASLE SUR MEURTHE	20 993	38	1/552	37,63	32,28
54	JOEUF	17 285	38	1/455	43,33	27,77
54	LONGWY	40 950	81	1/506	52,70	33,50
54	LUNEVILLE	24 011	46	1/522	66,39	26,35
54	NANCY	230 426	480	1/480	85,89	19,56
54	NEUVES MAISONS	22 008	38	1/579	51,12	15,91
54	PONT A MOUSSON	22 466	41	1/548	71,84	22,74
54	TOUL	23 449	45	1/521	69,85	45,60
54	VILLERUPT	19 019	36	1/528	41,75	23,43
55	BAR LE DUC	22 714	64	1/355	60,84	33,79
55	COMMERCY	9 884	37	1/267	54,73	35,86
55	VERDUN	28 469	58	1/491	74,33	29,68
56	LORIENT	126 751	227	1/558	73,71	21,72
56	PONTIVY	15 044	43	1/350	79,97	38,40
56	VANNES	54 773	123	1/445	70,42	22,74
57	FORBACH	43 390	94	1/462	66,12	33,04
57	FREYMING MERLEBACH	52 857	103	1/513	57,21	26,98
57	HAGONDANGE	28 931	51	1/567	52,99	28,25
57	METZ	182 051	375	1/485	103,01	21,13
57	MOYEUVRE GRANDE	15 872	43	1/369	45,55	35,27
57	SARREBOURG	18 162	41	1/443	69,16	35,51
57	SARREGUEMINES	23 774	53	1/449	72,18	37,70
57	THONVILLE	102 825	181	1/568	60,90	26,16
58	COSNE COURS SUR LOIRE	11 834	41	1/289	69,46	19,83
58	NEVERS	43 082	100	1/431	97,86	27,11
59	ANICHE	23 963	43	1/557	35,30	26,00
59	ARMENTIERES	49 521	83	1/597	75,32	25,87
59	AULNOYE AYMERIES	20 139	40	1/503	54,92	32,46
59	BAILLEUL	14 415	40	1/360	40,37	42,44
59	CAMBRAI	42 764	87	1/492	78,87	29,32
59	CAUDRY	17 523	44	1/398	70,71	39,47
59	CONDE SUR L'ESCAUT	31 129	59	1/528	53,36	29,50
59	DENAIN ESCAUDAIN	78 003	139	1/561	63,47	31,65
59	DOUAI	138 610	278	1/499	59,07	25,39
59	DUNKERQUE	168 928	333	1/507	81,43	24,16
59	FOURMIES	19 486	42	1/464	68,10	32,18
59	GRAVELINES	25 452	41	1/621	54,85	31,38
59	HAZEBROUCK	22 114	45	1/491	46,17	36,04
59	JEUMONT	19 681	42	1/469	50,96	26,42
59	LILLE	570 694	1 503	1/380	116,23	20,42
59	MAUBEUGE	80 092	169	1/474	71,27	24,18

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
59	ROUBAIX	228 852	476	1/481	98,15	22,10
59	SAINT AMAND LES EAUX	20 542	42	1/489	44,25	27,50
59	SOMAIN PECQUENCOURT	43 766	70	1/625	35,16	26,32
59	TOURCOING	188 308	362	1/520	71,89	22,59
59	VALENCIENNES	174 966	341	1/513	82,68	30,10
60	BEAUVAIS	57 355	152	1/377	111,50	23,50
60	COMPIEGNE	52 974	96	1/552	98,75	19,73
60	CREIL	69 806	136	1/513	123,07	19,56
61	ALENCON	38 384	74	1/519	59,95	22,08
61	ARGENTAN	17 448	44	1/397	68,09	16,58
61	FLERS DE L'ORNE	24 012	40	1/600	49,56	46,47
62	ARRAS	74 370	299	1/249	94,82	20,36
62	AUCHEL	19 215	49	1/392	56,36	37,86
62	AVION	51 297	70	1/733	61,82	28,22
62	BARLIN	11 520	42	1/274	54,08	28,25
62	BERCK SUR MER	18 833	45	1/419	86,87	19,38
62	BETHUNE	100 916	198	1/510	61,32	17,02
62	BOULOGNE SUR MER	91 223	202	1/452	85,14	22,69
62	BRUJAY LA BUISSIÈRE	31 605	58	1/545	48,66	43,63
62	CALAIS	90 763	205	1/443	99,92	18,40
62	CALONNE RICOUART	7 637	40	1/191	62,59	43,93
62	DIVION	16 183	37	1/437	42,08	29,96
62	LENS	313 536	566	1/554	78,53	19,72
62	LILLERS	9 892	39	1/254	68,74	41,91
62	MARLES LES MINES	17 283	38	1/455	37,38	34,83
62	NOEUX LES MINES	18 204	39	1/467	66,25	20,23
62	SAINT OMER	52 124	92	1/567	64,62	30,91
62	LE TOUQUET PARIS PLAGE	5 640	41	1/138	223,76	12,60
63	CLERMONT FERRAND	195 838	419	1/467	70,58	26,87
63	ISSOIRE	14 778	41	1/360	37,29	45,74
63	RIOM	28 602	54	1/530	53,18	34,91
63	THIERS	13 950	39	1/358	62,80	33,56
64	BAYONNE	78 520	185	1/424	86,40	21,89
64	BIARRITZ	30 739	70	1/439	103,65	31,29
64	MOURENX	7 672	40	1/192	43,01	26,67
64	OLORON SAINTE MARIE	12 978	40	1/324	51,32	41,74
64	PAU	122 286	304	1/402	73,77	20,93
64	SAINT JEAN DE LUZ	41 066	83	1/495	64,63	33,50
65	LOURDES	15 679	72	1/218	92,86	23,76
65	TARBES	75 459	158	1/478	77,21	16,32
66	PERPIGNAN	107 241	310	1/346	116,74	20,81
67	HAGUENAU	33 943	47	1/722	110,77	25,66
67	SELESTAT	17 514	42	1/417	94,61	33,25
67	STRASBOURG	367 900	915	1/402	124,38	19,11
68	COLMAR	67 163	120	1/560	88,55	26,43
68	GUEBWILLER	11 883	38	1/313	53,27	37,76
68	MULHOUSE	138 064	314	1/440	126,48	30,84
68	SAINT LOUIS	26 481	51	1/519	74,13	32,14
68	WITTENHEIM WITTELSHEIM	27 257	48	1/568	48,28	40,44
69	GIVORS	26 514	59	1/449	81,88	21,42
69	LYON	929 469	2729	1/341	108,48	21,45
69	TARARE	10 638	38	1/280	63,45	52,74
69	VILLEFRANCHE SUR SAONE	31 213	68	1/459	124,02	19,32
70	HERICOURT	10 433	38	1/275	74,48	42,99
70	LURE	9 143	37	1/247	72,73	27,82

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
70	VESOUL	18 882	52	1/363	111,96	35,38
71	AUTUN	18 569	40	1/464	44,38	33,50
71	CHALON SUR SAONE	52 260	116	1/451	96,33	30,02
71	LE CREUSOT	26 758	51	1/525	67,34	29,30
71	MACON	43 170	92	1/469	79,13	23,01
71	MONTCEAU LES MINES	42 771	71	1/602	42,67	34,58
71	PARAY LE MONIAL	9 820	36	1/273	48,07	16,53
72	LA FLECHE	16 900	41	1/412	59,64	26,19
72	LE MANS	150 605	272	1/554	90,93	22,38
73	AIX LES BAINS	26 110	54	1/484	93,91	22,68
73	ALBERTVILLE	18 190	43	1/423	82,57	24,63
73	CHAMBERY	80 998	173	1/468	101,50	21,87
74	ANNECY	69 640	136	1/512	99,74	25,12
74	ANNEMASSE	57 619	85	1/678	112,25	15,15
74	LEMAN	47 653	87	1/548	109,67	11,64
75	PARIS	2 125 246	17 508	1/121	146,62	16,30
76	BOLBEC LILLEBONNE	36 556	47	1/778	51,78	29,53
76	DIEPPE	47 563	92	1/517	57,57	33,42
76	FECAMP	24 643	50	1/493	47,84	27,82
76	LE HAVRE	239 500	506	1/473	86,89	24,08
76	ROUEN	433 638	989	1/438	82,56	22,18
76	LE TREPOT	18 638	42	1/444	62,56	36,54
77	CHELLES	69 015	118	1/585	71,16	23,44
77	CHESSY	16 159	131	1/123	459,55	32,93
77	COULOMMIERS	28 975	65	1/446	68,16	26,38
77	DAMMARIE LES LYS	43 399	91	1/477	87,13	24,75
77	FONTAINEBLEAU	46 766	89	1/525	77,49	25,30
77	LAGNY	59 580	91	1/655	74,19	20,75
77	MEAUX	73 638	162	1/455	85,61	22,38
77	MELUN	127 321	584	1/218	94,12	29,57
77	MITRY MORY	37 613	67	1/561	90,45	12,99
77	MOISSY CRAMAYEL	62 929	106	1/594	81,44	28,47
77	MONTEREAU	30 394	78	1/390	97,39	21,26
77	MORET SUR LOING	33 096	51	1/649	62,97	31,77
77	NEMOURS	33 017	63	1/524	71,84	22,18
77	NOISIEL	88 737	151	1/588	94,52	17,81
77	PONTAULT COMBAULT	90 824	145	1/626	77,75	22,06
77	PROVINS	20 589	59	1/349	63,14	23,92
77	VILLEPARISIS	31 884	51	1/625	70,16	19,22
78	LA CELLE SAINT CLOUD	30 294	51	1/594	77,47	19,98
78	CONFLANS SAINTE HONORINE	75 250	139	1/541	78,70	23,57
78	ELANCOURT	95 211	142	1/671	74,78	18,92
78	GUYANCOURT	73 412	110	1/667	83,62	19,97
78	HOUILLES	42 293	66	1/641	59,11	21,32
78	LE VESINET	68 949	89	1/775	58,09	18,85
78	LES MUREAUX	62 697	115	1/545	105,20	21,53
78	MAISONS LAFITTE	28 508	45	1/634	72,89	30,03
78	MANTES LA JOLIE	113 101	206	1/549	125,41	18,49
78	MARLY LE ROI	47 186	59	1/800	55,99	19,23
78	POISSY	91 447	146	1/626	76,81	17,17
78	RAMBOUILLET	40 101	70	1/573	67,55	17,79
78	SAINT CYR L'ECOLE	57 417	69	1/832	51,74	20,20
78	SAINT GERMAIN EN LAYE	70 212	108	1/650	69,95	20,77
78	SARTROUVILLE	50 560	94	1/538	84,97	29,80
78	TRAPPES	28 956	85	1/341	111,31	27,02

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
78	VELIZY VILLACOUBLAY	44 483	77	1/578	88,19	27,05
78	VERSAILLES	128 016	608	1/211	72,03	21,73
79	NIORT	59 346	110	1/540	73,97	27,38
79	THOUARS	14 372	39	1/369	44,39	61,29
80	ABBEVILLE	25 439	52	1/489	84,48	38,34
80	ALBERT	11 660	38	1/307	66,64	35,65
80	AMIENS	156 378	329	1/475	122,00	21,04
81	ALBI	61 851	119	1/520	65,16	30,45
81	CARMAUX	15 889	37	1/429	38,64	30,62
81	CASTRES	45 413	89	1/510	75,51	24,06
81	GRAULHET	12 982	39	1/333	53,92	39,71
81	MAZAMET	18 335	44	1/417	64,41	21,85
82	CASTELSARRASIN	12 221	43	1/284	48,11	23,13
82	MONTAUBAN	54 421	120	1/454	95,29	15,41
83	DRAGUIGNAN	34 814	80	1/435	73,65	17,32
83	FREJUS/ST RAPHAEL	79 093	137	1/577	123,84	13,84
83	HYERES	53 258	85	1/627	91,99	27,62
83	LA SEYNE SUR MER	67 642	118	1/573	85,27	28,85
83	SAINT TROPEZ	5 542	44	1/126	310,54	12,90
83	SANARY	58 384	83	1/703	108,63	16,48
83	TOULON	200 768	541	1/371	89,84	21,78
84	AVIGNON	88 312	269	1/328	172,15	23,94
84	CARPENTRAS	36 947	60	1/616	101,28	23,76
84	CAVAILLON	25 058	53	1/473	121,68	22,30
84	ORANGE	28 889	54	1/535	94,81	14,31
84	PERTUIS	18 078	44	1/411	85,35	18,92
85	FONTENAY LE COMTE	15 419	38	1/406	55,71	36,55
85	LA ROCHE SUR YON	52 947	92	1/576	74,85	30,68
85	LES SABLES D'OLONNE	39 907	55	1/726	89,56	24,62
86	CHATELLERAULT	35 795	74	1/484	60,15	27,87
86	POITIERS	117 705	207	1/569	83,11	22,22
87	LIMOGES	177 780	298	1/597	58,92	27,66
87	SAINT JUNIEN	Ciat fermé			23,10	19,92
88	EPINAL	49 960	107	1/467	78,84	27,93
88	REMIREMONT	21 184	41	1/517	49,99	27,29
88	SAINT DIE	30 041	56	1/536	75,70	19,74
89	AUXERRE	40 292	96	1/420	93,99	16,40
89	JOIGNY	23 134	46	1/503	94,45	16,75
89	SENS	27 952	59	1/474	109,80	10,17
90	BELFORT	75 317	149	1/505	76,60	31,34
91	ARPAJON	64 301	93	1/691	75,89	23,75
91	ATHIS MONS	37 226	72	1/517	62,70	26,61
91	BRUNOY	80 328	111	1/724	63,30	19,94
91	ETAMPES	34 688	80	1/434	88,19	23,73
91	EVRY CORBEIL	128 613	609	1/211	121,25	17,15
91	JUVISY SUR ORGE	86 620	178	1/487	67,84	20,10
91	LONGJUMEAU	38 026	72	1/528	63,01	25,75
91	MASSY	43 486	86	1/506	81,98	23,59
91	MONTGERON	84 464	147	1/575	69,33	18,92
91	PALaiseAU	112 482	198	1/568	70,25	21,45
91	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	73 022	99	1/738	68,75	18,82
91	SAVIGNY SUR ORGE	47 310	78	1/607	60,71	21,59
92	ANTONY	78 917	156	1/506	66,86	25,83
92	ASNIERES	100 362	192	1/523	89,68	17,68
92	BAGNEUX	37 433	82	1/457	62,51	21,79

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
92	BOULOGNE BILLANCOURT	107 042	181	1/591	78,18	23,79
92	CLAMART	70 890	105	1/675	59,85	20,27
92	CLICHY	50 420	111	1/454	117,10	18,22
92	COLOMBES	77 184	136	1/568	89,27	25,18
92	COURBEVOIE	82 286	137	1/601	64,20	15,53
92	GENNEVILLIERS	65 171	202	1/323	125,06	31,52
92	ISSY LES MOULINEAUX	53 152	120	1/443	79,45	17,64
92	LEVALLOIS PERRET	54 994	94	1/585	85,50	23,73
92	MEUDON	44 372	94	1/472	75,36	14,47
92	MONTRouGE	66 793	108	1/618	59,62	16,00
92	NANTERRE	86 219	839	1/103	95,18	20,91
92	NEUILLY SUR SEINE	60 364	153	1/395	69,59	18,07
92	PUTEAUX	29 950	97	1/309	66,40	23,94
92	RUEIL MALMAISON	74 671	113	1/661	55,70	19,62
92	SAINT CLOUD	56 656	109	1/520	69,40	22,36
92	CHATENAY MALABRY	74 618	134	1/557	58,27	20,81
92	SEVRES	52 463	102	1/514	63,95	23,22
92	SURESNES	40 594	91	1/446	74,69	16,00
92	VANVES	55 356	112	1/494	62,88	22,61
92	LA DEFENSE	23 000	154	1/149	231,17	29,04
93	AUBERVILLIERS	63 524	169	1/376	116,84	26,23
93	AULNAY SOUS BOIS	127 530	231	1/552	95,51	18,50
93	LE BLANC MESNIL	47 079	122	1/386	77,74	23,17
93	BOBIGNY	44 318	915	1/48	114,96	20,92
93	BONDY	65 643	127	1/517	93,03	26,17
93	LA COURNEUVE	56 507	162	1/349	118,83	13,49
93	DRANCY	62 624	105	1/596	61,41	28,91
93	EPINAY SUR SEINE	58 012	153	1/379	125,56	18,04
93	GAGNY	61 075	146	1/418	63,99	24,46
93	LES LILAS	93 864	200	1/469	93,06	19,30
93	LIVRY GARGAN	47 865	96	1/499	68,36	23,26
93	MONTREUIL SOUS BOIS	91 146	225	1/405	116,96	20,04
93	NEUILLY SUR MARNE	51 175	114	1/449	79,41	27,78
93	NOISY LE GRAND	64 415	137	1/470	97,51	24,82
93	NOISY LE SEC	37 460	107	1/350	81,85	21,40
93	PANTIN	50 070	129	1/388	104,13	24,36
93	LE RAINCY	41 558	133	1/312	82,87	34,06
93	ROSNY SOUS BOIS	66 729	130	1/513	100,00	24,19
93	SAINT DENIS	93 701	255	1/367	149,69	18,03
93	SAINT OUEN	40 015	146	1/274	147,29	20,09
93	STAINS	59 015	145	1/407	92,35	25,30
93	VILLEPINTE	67 920	124	1/548	95,64	17,73
94	ALFORTVILLE	36 392	88	1/414	66,94	23,40
94	BOISSY SAINT LEGER	81 155	123	1/660	75,13	17,55
94	CHAMPIGNY SUR MARNE	74 658	149	1/501	64,27	25,11
94	CHARENTON LE PONT	39 527	96	1/412	90,39	19,62
94	CHENNEVIERES SUR MARNE	86 152	123	1/700	66,02	16,75
94	CHOISY LE ROI	55 280	134	1/413	80,45	19,02
94	CRETEIL	98 982	1060	1/93	111,26	24,99
94	FONTENAY SOUS BOIS	51 264	130	1/394	94,34	24,32
94	GENTILLY	131 231	253	1/519	101,83	13,66
94	L'HAY LES ROSES	107 367	208	1/516	64,94	18,89
94	IVRY SUR SEINE	51 425	118	1/436	95,58	22,95
94	MAISONS ALFORT	51 749	101	1/512	70,65	22,59
94	NOGENT SUR MARNE	91 057	140	1/650	64,52	21,99

N° dept	CIRCONSCRIPTIONS	Population	Nombre de policiers	Nombre d'habitants pour 1 policier	Taux de criminalité	Taux d'élucidation en %
94	SAINT MAUR DES FOSSES	73 613	115	1/640	51,27	25,54
94	VILLENEUVE SAINT GEORGES	63 696	137	1/465	88,40	23,41
94	VINCENNES	63 916	112	1/571	91,31	20,89
94	VITRY SUR SEINE	79 322	161	1/493	86,76	17,64
95	ARGENTEUIL	141 125	257	1/549	85,36	24,76
95	BEZONS	26 480	55	1/481	87,08	23,50
95	CERGY PONTOISE	141 074	630	1/224	115,25	24,53
95	DEUIL LA BARRE	40 995	75	1/547	85,28	20,08
95	ENGHIEN LES BAINS	29 801	64	1/466	105,16	17,20
95	ERMONT	100 832	169	1/597	83,22	16,91
95	GARGES LES GONESSE	40 213	94	1/428	88,38	31,04
95	GONESSE	65 694	124	1/530	80,77	22,07
95	HERBLAY	45 378	66	1/688	95,55	22,28
95	MONTMORENCY	42 327	63	1/672	72,48	12,29
95	PERSAN BEAUMONT	35 579	92	1/387	86,29	16,12
95	SARCELLES	97 223	195	1/499	74,96	14,09
95	TAVERNY	58 007	87	1/667	71,43	23,80
971	BASSE - TERRE	14 477	78	1/186	54,40	43,29
971	CAPESTERRE BELLE EAU	9 500	31	1/306	35,06	41,30
971	POINTE A PITRE	88 892	360	1/247	90,38	15,90
972	FORT DE FRANCE	48 485	343	1/141	56,88	17,45
972	LE LAMENTIN	15 400	64	1/241	30,68	36,81
973	CAYENNE	50 675	193	1/263	116,07	25,38
974	PORT DES GALETS -OUEST	35 000	69	1/507	22,41	17,71
974	SAINT BENOIT EST	35 000	58	1/603	27,33	17,60
974	SAINT DENIS NORD	90 000	349	1/258	53,47	21,53
974	SAINT PIERRE SUD	33 000	78	1/423	20,58	16,21
981	NOUMEA	77 453	290	1/267	90,08	39,37
982	PAPEETE	25 932	123	1/211	128,37	20,49
983	MAYOTTE	42 000	17	1/2471	65,78	34,52

DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LE RAPPORTEUR

- **NORD : LILLE – ROUBAIX** (*4 et 5 septembre 2002*)
 - Entretien avec M. Rémy PAUTRAT, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord.
 - Entretien avec M. Jean AMBROGGIANI, préfet délégué pour la sécurité et la défense.
 - Visite des services d’investigation de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) dirigés par M. Christian MITTAUX, commissaire divisionnaire.
 - Visite de la sûreté départementale dirigée par M. Abdelkader HAROUNE, commissaire principal.
 - Visite du laboratoire de police scientifique dirigé par M. Michel SAVART.
 - Visite du commissariat central de Lille dirigé par M. Jean-Jacques DRON, commissaire divisionnaire, chef du district de sécurité publique de Lille.
 - Visite du service régional de la police judiciaire (SRPJ) dirigé par M. Henry-Gérard PONTONNIER, commissaire divisionnaire.
 - Visite du groupement d’intervention régional (GIR) de Lille dirigé par M. Olivier DIMPRE, commissaire.
 - Entretien avec MM. Alain EPSTEIN et Janvier DE WINTER, commissaires principaux, responsables du centre commun police douane (CCPD) franco-belge de Tournai.
 - Visite du commissariat central de Roubaix dirigé par M. Christophe BRIEZ, commissaire divisionnaire, chef de la circonscription de sécurité publique de Roubaix, et entretien avec les agents du service d’investigations et de recherches.

- **BOUCHES-DU-RHÔNE : MARSEILLE - VITROLLES** (*11 et 12 septembre 2002*)
 - Entretien avec M. Yvon OLLIVIER, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, préfet des Bouches-du-Rhône.
 - Entretien avec M. Yves DASSONVILLE, préfet délégué pour la sécurité et la défense.
 - Visite de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de Marseille dirigée par M. Claude BORNE, contrôleur général, en présence des responsables du district de Marseille, du service d’investigations et de recherches et de la sûreté urbaine départementale.

- Visite du commissariat central de Vitrolles dirigé par M. Jean-Louis Vincent, commissaire principal, en présence du chef de l'unité d'investigations et de recherches.
 - Entretien avec M. Bernard MUNOZ, directeur interrégional de la police aux frontières de la zone Sud.
 - Visite du service régional de la police judiciaire (SRPJ) dirigé par M. Gérard GUILPAIN, contrôleur général. Entretien avec les responsables des services d'investigation et d'intervention et du groupement d'intervention régional (GIR).
- **YVELINES : TRAPPES –CHANTELOUP LES VIGNES – MANTES LA JOLIE** *(16 septembre 2002)*
 - Entretien avec M. Bernard PRÉVOST, Préfet des Yvelines.
 - Entretien avec MM. Hubert WEIGEL, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) des Yvelines, contrôleur général, et Marc CALIAROS, directeur adjoint, commissaire divisionnaire. Présentation de la sûreté départementale en présence de ses responsables.
 - Visite de zones urbaines des communes de Trappes, Chanteloup-les-vignes et Mantes-la-Jolie en présence de M. Erick DEGAS, commissaire principal, chef de district d'Elancourt, M. Christian MEYER, commissaire (Trappes) et Mme Pascale DUBOIS, commissaire (Conflans Sainte Honorine).
 - Visite du service d'ordre public (SOP) des Yvelines et entretien avec les responsables et les agents de la brigade anti-criminalité (BAC).
- **RHÔNE : ÉCULLY** *(17 septembre 2002)*
 - Entretien avec MM. Christian JALBY, contrôleur général, sous-directeur chargé de la police technique et scientifique, et Christian BRILLAULT, sous-directeur adjoint.
 - Présentation du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) en présence de M. Dominique GAILLARDON, commissaire divisionnaire, responsable du service central d'identité judiciaire.
 - Présentation du service informatique et des traces technologiques (SITT) en présence de M. Jean-François FAUROUX, commissaire principal.
 - Présentation du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) en présence de M. Philippe MALLET, commissaire principal, responsable du service central des laboratoires.

- **LORRAINE : THIONVILLE – METZ – NANCY** (25 septembre 2002)
 - Entretien avec M. Bernard HAGELSTEEN, préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle.
 - Visite du commissariat central de Thionville dirigé par M. Patricio MARTIN, commissaire divisionnaire, chef de district.
 - Visite du groupement d'intervention régional (GIR) de Metz dirigé par M. Fabrice FINANCE, commissaire.
 - Présentation de la convention relative à la sécurité sur le réseau lorrain des trains express régionaux par M. Philippe CHERVET, préfet délégué pour la sécurité et la défense, en présence de MM. Jean-Jacques ZIRNHELT, procureur général près la cour d'appel de Metz, Jean-Claude MORETTI, directeur général adjoint des services du conseil régional de Lorraine, Christian ANTOINE, directeur régional de la SNCF, Jean-Michel PITZINI, général de division commandant la région de gendarmerie Est, Thierry COUTURE, directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle, et de représentants du rectorat de l'académie de Nancy-Metz et de la Mission de sécurité publique et de prévention de la délinquance.
 - Présentation des services de la sécurité publique de l'Hôtel de police de Metz par M. Thierry COUTURE, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP).
 - Entretien avec M. AYMERIC, directeur interrégional de la police aux frontières.
 - Entretien avec M. Alain MIRABEL, commissaire divisionnaire, directeur du service régional de la police judiciaire (SRPJ), et visite de l'antenne de police judiciaire de Metz dirigée par M. Franck PERRAULT, commissaire.
 - Entretien avec MM. Jean-Louis THOUBANTZ, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) de la Meurthe-et-Moselle, et Lionel RAZUREL, directeur adjoint, puis visite de l'hôtel de police de Nancy.
 - Entretien avec les agents du service d'investigations et de recherches dirigé par M. Patrick DUCHAMP.
 - Entretien avec M. Denis OUDOT, directeur départemental des renseignements généraux, commissaire principal.
 - Visite du service de l'identité judiciaire du service régional de police judiciaire (SRPJ) en présence de MM. Christian WUILBAUT, commissaire divisionnaire, directeur, et Eric PERIGNON, commissaire principal, directeur adjoint, et présentation des chefs de groupe.

- **ILE DE FRANCE : PARIS** (30 septembre 2002)
 - Entretien avec M. Jean-Paul PROUST, Préfet de police, préfet de la zone de défense de Paris.
 - Réunion de travail avec M. Michel DELPUECH, directeur de cabinet du préfet de police, en présence de M. Yves LE BRETON, chef de cabinet, M. Jean-louis BLANCHOU, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, M. Eric LE DOUARON, directeur de la police urbaine de proximité, M. Alain QUEANT, sous-directeur de la police territoriale, Mme Martine MONTEIL, directeur de la police judiciaire, et M. Jean-claude BOUCHOUX, directeur des renseignements généraux.
 - Réunion dans les locaux de la police judiciaire avec Mme Martine MONTEIL, directeur, et l'ensemble des responsables des brigades centrales et des divisions.
 - Réunion dans les locaux de la police urbaine de proximité avec M. Alain QUEANT, sous-directeur, et les responsables des services de l'accueil, de la recherche et de l'investigation judiciaire (SARIJ) des XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} arrondissements.
 - Visite de la salle d'information et de commandement de la police urbaine de proximité.

PERSONNES ET ORGANISATIONS ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR

- **Ministère de l'intérieur :**

- MM. Armand LAFERRERE, conseiller technique auprès du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, et Frédéric LEFEBVRE, conseiller chargé des relations avec le Parlement.
- MM. Michel GAUDIN, directeur général de la police nationale, Gérard GIREL, directeur central de la police judiciaire, Claude BALAND, directeur de la formation de la police nationale, Erard CORBIN DE MANGOUX, sous-directeur de l'administration générale et des finances, et Michel ROUZEAU, chargé de mission auprès du directeur général de la police nationale.

- **Organisations syndicales ⁽¹⁾ :**

- Syndicat national des policiers en tenue Corps urbains (SNPT) : M. Charles MANDÈS, conseiller technique auprès du secrétaire général.
- Alliance : MM. Jean-Luc GARNIER, secrétaire général, et Serge PERRIER, secrétaire national (Paris).
- Syndicat national des officiers de police (SNOP) : MM. Jean-Pierre RAYNAUD, secrétaire général, Dominique ASCHISPON, secrétaire général adjoint, et Alain PILATER, secrétaire national.
- Syndicat général de la police (SGP) : Mme Laurence WIART, secrétaire national, officier, et M. Claude LAMBERET, commissaire.
- Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) : MM. André-Michel VENTRE, secrétaire général, et José RAZAFRINDRANALY, secrétaire national.
- Synergie officiers : MM. Patrice BRISSET, secrétaire général adjoint, et Jean-Paul NURY, secrétaire national.
- Syndicat national indépendant des personnels administratifs et techniques de la police nationale (SNIPAT) : M. Bernard MEYLIER, secrétaire général, M. Georges KNECHT et Mme Martine MULLER, secrétaires généraux adjoints.
- Syndicat de la police nationale Conception et Direction (SPCD) : M. Alain CORBION, secrétaire général adjoint.

N°261 - II.- Avis de M. Gérard Léonard sur le projet de loi de finances pour 2003 - (intérieur et libertés locales – sécurité intérieure)

⁽¹⁾ Le Syndicat national indépendant et professionnel des CRS (SNIP), qui n'a pu être entendu, a fait parvenir au rapporteur une contribution écrite. La Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP) a également été contactée.